

Image not found or type unknown



PROBLEME AVEC UNE DECISION DU MAIRE

Par **NBC**, le **09/08/2017** à **13:43**

Bonjour,

Sous argument du plan vigipirate et de protéger les enfants sur le trajet école cantine (mais uniquement sur les 3/4 du chemin, sur le reste du chemin les enfants ne risquent rien !!!!) la mairie veut installer des bornes rétractables qui vont interdire pendant 4 fois minimum 10 mn entre midi et 14 h l'accès à leur maison à une quinzaine de riverains.

Est ce légal? nous avons mis en place un collectif et une pétition pour s'y opposer, que pouvons nous faire de plus ? dans l'explication du maire nous avons davantage entendu parler du risque pénal qu'il risque plutôt que de la protection des enfants. Merci d'avance pour votre réponse

Nicole